

Compte d'épargne Blue Select: information précontractuelle

1. Informations relatives à Fintro

Le Compte d'épargne Blue Select est un produit de Fintro, une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702) qui agit en qualité de fournisseur du service (ci-après également dénommée "la Banque").

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

2. Caractéristiques du Compte d'épargne Blue Select

Le Compte d'épargne Blue Select est régi par les Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé:

- Le Compte d'épargne Blue Select est un compte d'épargne réglementé soumis aux dispositions de l'AR CIR'92.
- Le compte d'épargne Blue Select peut uniquement être ouvert au nom des personnes physiques (uniquement pour l'usage privé).
- Le montant des dépôts sur le compte n'est pas limité.
- Le Compte d'épargne Blue Select ne peut jamais présenter un solde négatif.

Rémunération

La rémunération du compte d'épargne Blue Select est constituée d'un taux de base, et d'une prime de fidélité, tous exprimés en un pourcentage brut sur base annuelle.

- Taux de base: 0,01%
- Prime de fidélité: 0,10%

Ces tarifs sont mentionnés dans la liste des tarifs disponible dans les agences Fintro et sur le site web www.fintro.be.

Des informations plus détaillées concernant la rémunération du compte d'épargne et les modalités de calcul de ses divers éléments sont reprises dans l'article 5 des Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé. Chaque contribuable bénéficie d'une exonération fiscale jusqu'à concurrence de 980 EUR d'intérêts par an (2019).

Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte disponibles dans Fintro Easy Banking Web ou aux imprimantes d'extraits et toutes les opérations sur le Compte d'épargne Blue Select sont gratuites.

Pour des comptes avec un solde < 25,00 EUR et sur lesquels aucun retrait ou versement n'a eu lieu depuis 10 ans, dont le titulaire a au moins 24 ans et ne détient pas d'autres comptes auprès de Fintro, les frais de gestion s'élèvent à 2,50 EUR par année.

Fintro peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte d'épargne Blue Select précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

3. Droit de rétractation - Droit de résiliation

Droit de rétractation

Le ou les titulaires ont le droit de se rétracter du Compte d'épargne Blue Select ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif. Ils peuvent exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend

effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le titulaire du compte exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, le ou les titulaires ne peuvent être tenus qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. S'ils n'usent pas de leur droit de rétractation, leur Compte d'épargne Blue Select continuera à exister pour une durée indéterminée.

Droit de résiliation

Conformément à l'article 14 des Conditions générales, le ou les titulaires peuvent à tout moment mettre fin au Compte d'épargne Blue Select moyennant un préavis de trente jours (à compter de l'envoi) signifié par lettre recommandée à la poste. La banque peut de même y mettre fin moyennant un préavis de deux mois. En cas de non-exécution d'un engagement ou de rupture de la confiance, il peut toujours être mis un terme à la relation sans mise en demeure préalable, par lettre recommandée à la poste.

4. Droit applicable - Jurisdiction compétente - Varia

Les relations qui vous lient à Fintro, tant celles préalables à l'ouverture du compte épargne que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du compte épargne et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de Fintro.

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du compte épargne est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers Fintro lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

5. Recours

Les réclamations peuvent être transmises à la Banque en passant par l'agence du client, en s'adressant au service Clientèle ou en faisant usage du formulaire prévu à cet effet dans Fintro Easy Banking Web ou sur le site Internet de la Banque.

Si la solution proposée ne donne pas satisfaction, le client peut introduire une réclamation auprès du Service Gestion des Plaintes de la banque par simple lettre adressée à

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfm - Ombudsman en conflits financiers
Rue Belliard, 15-17, Bte 8
1040 Bruxelles
Fax : +32 2 545 77 79

e-mail : ombudsman@ombudsfm.be - www.ombudsfm.be

En tant que consommateur, vous pouvez également introduire une plainte relative à une vente ou un service en ligne via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

6. Codes de conduite

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivant, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque www.fintro.be :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

Annexe 1 : formulaire-type de rétractation

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

— A l'attention de

BNP Paribas Fortis SA
Montagne du Parc 3
B – 1000 Bruxelles

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous

.....

— Commandé le (*)/reçu le (*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....

— Date

— Signature du (des) consommateur(s)

.....

(*) Biffez la mention inutile